

## Objectif zéro gaspillage

avec l'agglomération

# DESTRUCTION DES DÉCHETS AMIANTÉS

## L'AGGLOMÉRATION PROPOSE LA PRISE EN CHARGE DES DÉCHETS AMIANTÉS\*



1

**Inscrivez-vous  
obligatoirement par  
téléphone au 02 97 68 33 81**

→ La validation de la demande de prise en charge est soumise au respect de conditions spécifiques (volume limité, ...)

→ Un rendez-vous pour le dépôt vous sera proposé.



2

**Retirez un sac big-bag et les  
modalités d'emploi au siège  
de l'agglomération**

Cet emballage est le seul accepté pour l'élimination des déchets d'amiante lié.



3

**Déposez vos déchets  
d'amiante dans le big-bag et  
fermez-le hermétiquement.**



4

**Présentez-vous à la date  
retenue sur le site de  
traitement désigné pour  
votre dépôt.**



**Pour transporter et  
faciliter le déchargement  
du big-bag, il est  
fortement conseillé  
d'utiliser une remorque.**



**Si les prescriptions ne  
sont pas respectées  
scrupuleusement,  
le prestataire pourra  
refuser le dépôt.**

\*service uniquement réservé aux particuliers habitant sur le territoire

[golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh](http://golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh)